

Tableau annuel d'avancement

au Grade d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe

ARRETE n° 0001/2021

Le MAIRE de la Commune d'Elne

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu le Décret n° 2016-1372 du 12 Octobre 2016 portant sur la nouvelle organisation des carrières de catégorie C et ses dispositions transitoires, Article 3,

Vu l'avis du comité technique,

ARRETE

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe est fixé comme suit pour l'année 2021

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à la date du
1 - M. EL KAHOULANI Adjallil	Adjoint Technique - Echelon 4	01/01/2021

Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2021 comprend % d'hommes (dont...% promouvables) et% de femmes (dont...% promouvables).

Article 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.



Fait à ELNE
Le, 05/01/2021

Le Maire,

Nicolas GARCIA

Le MAIRE Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau le :

Notifié aux intéressés le :

Publié le :